

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UN DIAGNOSTIC GRATUIT DE MON BIEN

Formulaire à compléter et à envoyer par voie postale à :

Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble

13 avenue de la gare
46700 Puy-l'Évêque

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email :

COMMENT PROCÉDER ?

1

Vérifiez que vous vous situez dans le Plan de prévention des risques d'inondation de votre commune sur le site georisques.fr

2

Inscrivez-vous afin de fixer un rendez-vous.

3

Visite de votre bien par un expert en 1h à 2h.

4

Vous recevez votre diagnostic dans un délai d'un mois.

5

Vous choisissez les mesures subventionnables que vous souhaitez réaliser.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS



<https://ccvlv.fr/contact/>



05.65.36.06.06



VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UNE HABITATION OU D'UNE ENTREPRISE SITUÉE EN ZONE INONDABLE ?

La Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble vous accompagne pour protéger vos biens et vos proches des inondations

Renseignements
et inscriptions :
05.65.36.06.06

DIAGNOSTIC GRATUIT



TRAVAUX SUBVENTIONNÉS
80% DE SUBVENTION POUR LES HABITATIONS
40% POUR LES ENTREPRISES



CE DIAGNOSTIC EST

porté par la Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des rivières de la Vallée du Lot et du Vignoble.

GRATUIT POUR VOUS

Il est entièrement financé par la CCVLV, l'État et la Région.

CONFIDENTIEL

Le diagnostic est personnel et n'est transmis qu'au propriétaire. Il n'est pas transmis à votre assurance.

INFORMATIF SANS OBLIGATIONS

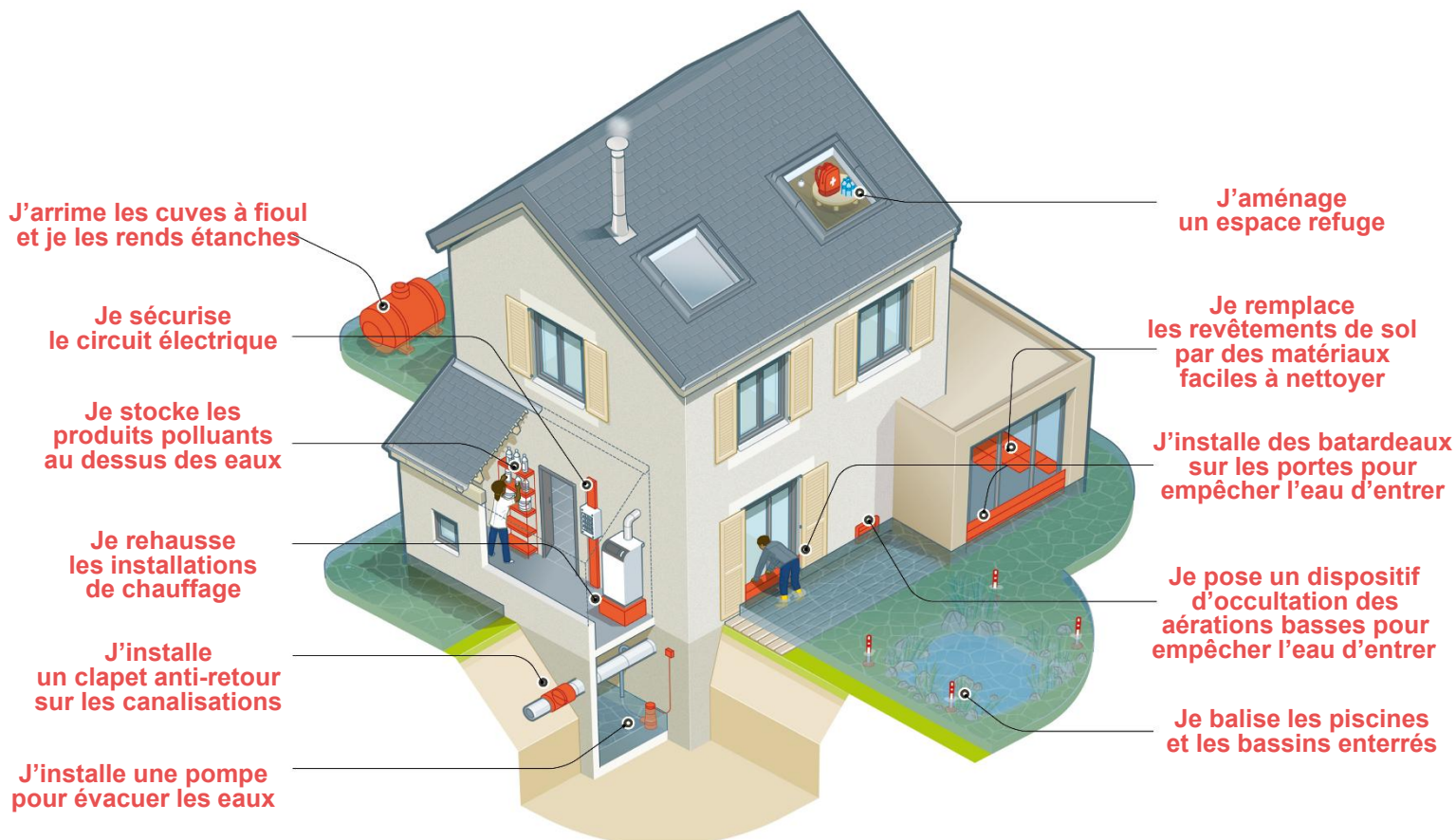
Le diagnostic gratuit ne vous oblige en aucun cas à réaliser des travaux.

UNE ÉTAPE INDISPENSABLE POUR BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS

Le diagnostic de vulnérabilité aux inondations vous permet d'obtenir :

- 80% de subvention pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre habitation, sans condition de revenus,
- 40% de subvention pour les entreprises de moins de 20 salariés.

EXEMPLES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS



Pour vérifier votre situation, contactez la CCVLV, ou consultez le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** en flashant le code ci-contre ou en vous rendant sur <https://www.georisques.gouv.fr/>

